ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire
—
Question Linus Hayoz / Thomas Rauber 2014-CE-264
Signalisation routière

I. Question

Le pont de la Poya, le nouvel emblème de Fribourg, est une construction vraiment impressionnante. Je m'étonne cependant que lorsque l'on circule en direction du pont depuis Granges-Paccot ou depuis la ville, seuls Bulle et Berne soient indiqués et pas un seul village du district de la Singine ! Une personne qui ne connaît pas la région ne peut donc pas savoir que le pont mène aussi en Singine et non seulement à Bulle ou Berne. Pour le Service des ponts et chaussées, le district de la Singine n'existe apparemment qu'une fois le pont de la Poya franchi. Du point de vue des habitants de la Singine, il faudrait au moins signaler le chef-lieu Tafers et la destination touristique du Lac-Noir.

Questions :

1. Le Conseil d'Etat est-il prêt à compléter la signalisation aux accès depuis Granges-Paccot et de la ville ?
2. Le Conseil d'Etat est-il prêt à faire de même pour les panneaux indiquant la sortie autoroutière Fribourg-Nord ?
3. Le Conseil d'Etat est-il prêt à signaler la destination touristique Lac-Noir sur les panneaux indiquant la sortie autoroutière de Düdingen ?

18 novembre 2014

II. Réponse du Conseil d'Etat

En Suisse, d'une façon générale, la disposition des panneaux indicateurs de direction sur les routes publiques se base sur l'Ordonnance fédérale sur la signalisation routière (OSR, 741.21) et en particulier sur les normes VSS comme le prévoit l'article 115 al. 1 OSR.

Pour l'élaboration du plan de signalisation directionnelle du projet Poya, le Service des ponts et chaussées s'est inspiré de la situation existante depuis plusieurs années. Avant les travaux du projet Poya, la localité de *Tafers* n'était indiquée sur aucun panneau entre la sortie autoroutière Fribourg-Nord et le giratoire de la Grenette (y compris), le premier panneau indiquant *Tafers* ainsi que *Schwarzsee* étant celui implanté à l'extrémité du pont de Zaehringen, côté Schoenberg. Le Conseil d'Etat constate dès lors que, sur le principe, la situation est demeurée inchangée depuis l'ouverture du pont de la Poya puisque *Tafers* et *Schwarzsee* sont indiqués à l'extrémité du pont de la Poya, côté Schoenberg.

Le Conseil d'Etat note en outre qu'actuellement les automobilistes se laissent souvent guider par leurs systèmes de navigation embarqués (GPS) – dont la mise à jour, du ressort de l'économie privée, prend parfois du temps – que par les panneaux indicateurs officiels.

Le Conseil d'Etat peut répondre de la manière suivante aux questions des députés Linus Hayoz et Thomas Rauber.

1. *Le Conseil d'Etat est-il prêt à compléter la signalisation aux accès depuis Granges-Paccot et de la ville ?*

La signalisation mise en place dans le cadre du projet Poya, semblable à celle qui prévalait par le passé, est conforme à la législation et aux exigences d'un tel nœud routier. Le fait de n'inscrire que les principales directions permet aux automobilistes de procéder à un choix simple d'itinéraire et assure ainsi un meilleur écoulement du trafic dans le carrefour.

En outre, certains panneaux, notamment à l'approche des ouvrages souterrains du projet Poya, sont des *panneaux à message variable* (fonctionnement mécanique) dont l'adaptation serait très onéreuse.

Aucune modification du principe de signalisation mis en place n'est envisagée par le Conseil d'Etat.

2. *Le Conseil d'Etat est-il prêt à faire de même pour les panneaux indiquant la sortie autoroutière Fribourg-Nord ?*

Dès lors que *Tafers* n'est pas indiqué sur les panneaux directionnels de la route de Morat, il ne semble pas opportun de l'indiquer à la sortie autoroutière Fribourg-Nord. Dans ce sens, le Conseil d'Etat n'envisage pas d'interpeller l'Office fédéral des routes OFROU, propriétaire des routes nationales.

3. *Le Conseil d'Etat est-il prêt à signaler la destination touristique Lac-Noir sur les panneaux indiquant la sortie autoroutière de Düdingen ?*

Selon les directives de l'OFROU récemment mises à jour, les destinations touristiques telles que *Schwarzsee* peuvent, sous certaines conditions, faire l'objet d'un panneau touristique séparé et indépendant de celui de la sortie autoroutière, aux frais du requérant. Un tel panneau existe déjà le long de l'autoroute A12. Une demande de pose d'un nouveau panneau devrait être coordonnée avec d'éventuelles autres demandes avant d'être déposée auprès de l'OFROU, propriétaire des routes nationales. L'Etat est disposé à examiner une nouvelle requête qui devrait être initiée par les autorités régionales.

3 février 2015